

Décision du maire

N° 07_2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 044-214400947-20240425-07_2024-DE

Berger
Levrault

Tarif des séjours été 2024

Le maire de MAUVES SUR LOIRE

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu la délibération n° 2020-03-01 du conseil municipal en date du 12 juin 2020 portant sur les délégations de compétences du conseil municipal au maire l'autorisant à fixer les tarifs dits « ponctuels » des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant la mise en place de séjours d'été pendant la période des vacances scolaires 2024 par le service enfance jeunesse,

Vu les propositions de tarifs de la commission enfance jeunesse du 28 mars 2024,

DECIDE

- D'instituer les tarifs suivants pour les 2 séjours d'été de l'**Espace Jeunes** pour l'année 2024 :
 - La Rochelle (17) pour 5 jours – 12/17 ans,
 - Brocéliande (35) pour 5 jours – 10/13 ans,

QUOTIENT FAMILIAL	< 600	De 601 à 800	De 801 à 1000	De 1001 à 1200	De 1201 à 1400	De 1401 à 1600	De 1601 à 1800	De 1801 à 2000	> 2001
SEJOUR LA ROCHELLE	95 €	115 €	130 €	145 €	160 €	200 €	245 €	285 €	320 €
SEJOUR BROCELIANDE	90 €	105 €	120 €	135 €	150 €	190 €	235 €	270 €	305 €

- D'instituer les tarifs suivants pour les 2 séjours du **centre de loisirs (service ALSH)** pour l'année 2024 :

- Saint-Lézin (49) pour 5 jours – 6/8 ans,
- La Rincerie (53) pour 5 jours – 9/11 ans,

QUOTIENT FAMILIAL	< 600	De 601 à 800	De 801 à 1000	De 1001 à 1200	De 1201 à 1400	De 1401 à 1600	De 1601 à 1800	De 1801 à 2000	> 2001
SEJOUR SAINT-LEZIN	110 €	130 €	145 €	160 €	185 €	230 €	270 €	325 €	360 €
SEJOUR LA RINCERIE	100 €	115 €	130 €	145 €	160 €	200 €	240 €	285 €	320 €

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 25 avril 2024

Le Maire,
Emmanuel TERRIEN,

